

FEDERATION SYNDICALE
des activités postales et
des télécommunications

25/27 rue des Envierges 75020 Paris

Tél. : 01 44 62 12 00

Fax : 01 44 62 12 34

Courriel : sudptt@sudptt.fr

Internet : www.sudptt.org

Appréciation 2016 : Une note à tiroirs...

**A
G
U
I
C
H
E
T
T
O
U
V
E
R
T**

■ La direction du Réseau s'est fendue d'une note le 19 novembre 2015 pour la campagne d'appréciation 2016 ■ Sournoisement, elle a revisité la réglementation, BRH de 2004 ■ Sans surprise, de nouvelles chausse-trappes apparaissent ■ La double appréciation pour "faciliter les entretiens", merci patron ■ Un bilan intermédiaire serait obligatoire pour "tout collaborateur évalué A ou D" !

Combien d'appréciateurs ?

La Poste n'est pas à une contradiction près, elle prévoit la campagne d'appréciation du 11 janvier au 16 avril 2016.

Sauf que, l'exercice pour l'année 2015 pourrait être en deux temps pour cause de remue-ménage managérial. La mise en place des "Secteurs" étant une priorité. En effet avec cette note, certain-es collègues auraient une hiérarchie qui fera le bilan et un-e autre qui fixera les objectifs ! De fait, la direction du Réseau compte déroger au principe fondamental d'un seul appréciateur, **article 22 du BRH 82 de 2004** : "Chaque agent est apprécié par son supérieur hiérarchique immédiat, c'est-à-dire la personne ayant une autorité hiérarchique directe sur l'agent au poste que ce dernier occupe au jour de l'entretien. Ce principe doit être appliqué de façon stricte dans tous les cas et reste valable pour les agents en distorsion fonctionnelle".

Manifestement, la direction du Réseau ne compte pas s'embarasser de cet incontournable. Cette règle est pourtant motivée par la connaissance des agents.

L'entretien annuel

- + Mes expériences
- + Mes constatations



Combien d'entretiens ?

Les postier-es, qui perdront leur N+1 dans la tourmente de la nouvelle organisation, seront à même de passer deux fois au confessionnal. La Poste fait le coup de la mise en place du bilan intermédiaire "fortement recommandé" pour l'ensemble du personnel. Plus fort, pour les appréciés A ou D, il serait obligatoire !

Mais attention, c'est "afin de lui apporter l'ensemble des moyens et leviers pour consolider ses acquis et développer ses compétences" !

En clair, la multiplication de ces tête à tête serait pour le bien des collègues !

Un ballon d'essai ?

Cette note de service du Réseau est loin d'être anodine. Il s'agit bien de faire du Réseau un laboratoire. L'appréciation est un réel moyen de pression pour l'employeur, les postier-es connaissent assez bien son poids pour la suite de la carrière. La multiplicité des entretiens est aussi mise en place à des fins de développement du chiffre d'affaires. Cet essai, à l'heure où La Poste veut transformer les facteur/trices en vendeur-euses, risque de donner des idées à d'autres métiers.

Pour SUD, cette multiplication d'entretiens ne peut que rajouter du stress à des postier-es déjà bien "servis" en la matière. Ces "rendez-vous" supplémentaires dit obligatoires, n'ont donc pas lieu d'être !

La note du 19 novembre dernier doit être retirée. Sud considère que l'appréciation 2016 doit se dérouler conformément aux principes du texte de 2004.

En dehors de ce cadre, SUD appelle à des boycotts collectifs et/ou des recours massifs. Faire valoir ses droits, c'est aussi les faire avancer.